

### Renseignements :

#### **ERAGE - Délégation Bourgogne**

12 Boulevard Clemenceau

21000 DIJON

Tél : 03 80 73 22 09

Fax : 03 80 28 56 93

Mail : [bourgogne@erage.eu](mailto:bourgogne@erage.eu)

### Durée

6:00 heures



### Spécialisation

Droit du travail / Droit de la sécurité sociale et de la protection sociale

### Niveaux :

3. Spécialisation
4. Actualisation

**Evaluation :** fiche d'évaluation à l'issue de la formation

### Date

Le29/11/2018

### Horaires

De 9h30-12h30 / 14h- 17h

### Lieu de la formation

CCI de Côte d'Or

2 Avenue Marbotte -21000 DIJON

### Intervenant(s)

Maître Dominique CHAPPELLON, avocat associé au Barreau de LYON, FROMONT BRIENS

**Prérequis :** Aucun Prérequis

**Méthode pédagogique :** Formation associant aspects théoriques et pratiques (exemples concrets, échanges,..)

**Support remis :** Dossier pédagogique PDF, élaboré par les intervenants

### Objectif de la formation :

–Permettre aux participants de maîtriser les évolutions légales et jurisprudentielles et leur application concrète.

### Programme :

#### **PARTIE I – Actualité légale et réglementaire**

1. Ordonnance n° 2017-1387 du 22 septembre 2017 : contestation de l'avis d'inaptitude
2. Ordonnance n° 2017-1386 du 22 septembre 2017 : le CSE et les AT/MP
3. Décret n° 2017-1698 du 19 décembre 2017 : contestation de l'avis d'inaptitude
4. LFSS 2018 : évolution de la date de prise en charge des maladies professionnelles
5. Décret n° 2017-1814 et n° 2017-1815 sur les modalités d'abondement du CPF
6. Arrêté du 27 mars 2018 fixant les honoraires du médecin inspecteur
7. Décret n° 2018-598 du 11 juillet 2018 : indemnisation des maladies professionnelles pour les non-salariés agricoles

#### **PARTIE II – Actualité jurisprudentielle**

1. Accident du travail
2. Maladie professionnelle
3. Inaptitude
4. Faute inexcusable
5. Responsabilité pénale
6. Procédure de reconnaissance

### A retourner à :

ERAGE  
Délégation Bourgogne  
12 Boulevard Clemenceau  
  
21000 DIJON  
Tél : 03 80 73 22 09  
Fax : 03 80 28 56 93  
Mail : bourgogne@erage.eu

### Date

Le 29 Novembre 2018

### Horaires

De 9h30-12h30 / 14h- 17h

### Durée

6:00 heures

### Lieu de la formation

CCI de Côte d'Or  
2 Avenue Marbotte -21000 DIJON

### Niveau

- 3. Spécialisation
- 4. Actualisation



### Spécialisation

Droit du travail / Droit de la sécurité sociale et de la protection sociale

### Programme

Voir le programme de formation joint à ce présent bulletin.

### Formation limitée à :

25 personnes

### Date limite d'inscription

8 jours avant la date de la formation.

### Modalités de règlement

Paiement par chèque (à l'ordre de l'ERAGE)  
(1 chèque par participant)

### Renseignements sur le participant

Civilité : .....

Nom : .....

Prénom : .....

Barreau : .....

Cabinet ou structure: .....

Adresse : .....

Tél. : ..... Fax : .....

E-mail : .....

Case Palais : .....

N° SIRET : .....

Année prestation serment .....

Profession :

- |   |  |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> Avocat Salarié | <input type="checkbox"/> Avocat Libéral        |
| <input type="checkbox"/> Jeune Barreau  | <input type="checkbox"/> Magistrat             |
| <input type="checkbox"/> Juriste        | <input type="checkbox"/> Autre, précisez ..... |

### ERAGE organisme de formation N° 42670280867

### Conditions générales

Aucun règlement en espèce ne sera accepté. Les inscriptions ne sont prises en compte qu'après paiement des droits d'inscription. Les attestations de présence ne sont délivrées que si la liste de présence a été émargée lors de la formation et au vu d'une présence effective. En cas d'annulation par le participant, les droits d'inscription ne seront pas remboursés à moins de 10 jours de la formation. L'ERAGE se réserve le droit d'annuler une formation 8 jours avant la date prévue faute d'un minimum de participants, les frais d'inscription seront alors intégralement remboursés. Les bulletins d'inscription seront enregistrés par ordre d'arrivée sous réserve que l'inscription soit accompagnée du règlement. Veuillez vous référer à notre site Internet pour les versions actualisées. **Nos organisme est référencé Datadock, cette formation est susceptible d'être prise en charge** par le FIFPL ou Actalians, sur demande préalable auprès des organismes, en fonction de votre dossier individuel.

Fait le ..... à .....

Nom, prénom du signataire : .....

Je reconnais avoir pris connaissance des Conditions générales de vente et du programme de formation joints à ce présent bulletin d'inscription.

### Coût de la formation :

Avocat et autre public :	210€
Avocat 2 premières années d'exercice :	150€